

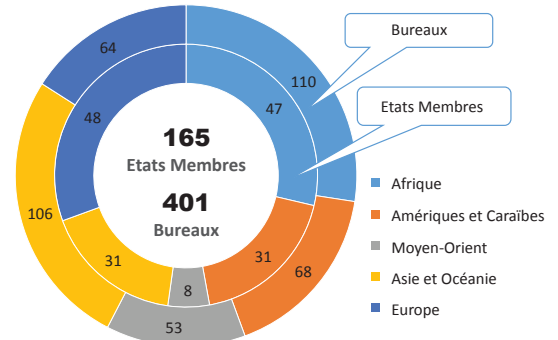
DES MIGRATIONS ORDONNÉES, SÛRES ET RESPECTUEUSES DE LA DIGNITÉ HUMAINE PROFITENT À TOUS

Créée en 1951, l'Organisation internationale pour les migrations est l'organisation intergouvernementale chef de file dans le domaine de la migration. Elle est attachée au principe selon lequel des migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. Elle œuvre de concert avec ses partenaires de la communauté internationale pour aider à relever les défis opérationnels croissants de la migration, améliorer la compréhension des questions migratoires, encourager le développement économique et social par la migration et préserver le bien être et les droits humains des migrants.

EVOLUTION GENERALE

Aujourd'hui, le monde compte plus de migrants que jamais : un milliard de personnes, soit un septième de l'humanité. Divers éléments, notamment les révolutions des communications et de l'information – contribuent à des mouvements de population aussi massifs. Les principaux facteurs de migration dont il faut se préoccuper en priorité sont : le changement climatique, les catastrophes d'origine naturelle ou humaine, les conflits, l'évolution démographique d'une population vieillissante dans les pays industrialisés, l'augmentation exponentielle des jeunes sans emploi dans les pays en développement, et le creusement des disparités économiques et sociales Nord-Sud.

En raison de l'ampleur prise par la mobilité humaine, l'OIM continue de croître, à l'instar de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales. Aujourd'hui, elle compte 165 Etats Membres et 8 Etats observateurs. Le nombre de représentations sur le terrain est passé de 119 en 1998 à plus de 400 en 2015. L'effectif engagé dans les opérations, qui s'élevait à quelque 1 100 personnes en 1998, totalise à présent plus de 9 000 personnes, déployées pour l'essentiel (plus de 95 %) sur le terrain, le rapport entre le personnel international et le personnel recruté localement étant de 1 pour 8.

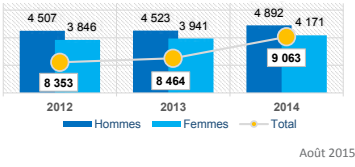


ORGANIZATIONAL STRUCTURE

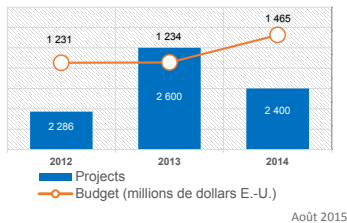
Si l'OIM a son siège à Genève, ses structures sont fortement décentralisées, ce qui lui permet de se doter des moyens de se rapprocher des besoins, afin de fournir avec efficacité un nombre croissant de services variés à la demande de ses Etats Membres et de ses partenaires. Les structures hors Siège de l'OIM sont les suivantes :

- **Neuf bureaux régionaux** (Dakar (Sénégal), Nairobi (Kenya), Le Caire (Egypte), Pretoria (Afrique du Sud), San José (Costa Rica), Buenos Aires (Argentine), Bangkok (Thaïlande), Bruxelles (Belgique) et Vienne (Autriche)), qui formulent des stratégies et des plans d'action régionaux pour fournir un soutien programmatique et administratif aux bureaux de pays relevant de leur compétence ;
- **Deux centres administratifs** (Manille et Panama), qui fournissent des services administratifs au réseau de bureaux de l'OIM ;
- **Deux bureaux spéciaux de liaison** (New York (Etats-Unis d'Amérique) et Addis-Abeba (Ethiopie)), qui renforcent les relations avec certains organes multilatéraux, des missions diplomatiques et des organisations non gouvernementales ;
- **Neuf bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources et à fonctions de coordination**, chargés de garantir des appels de fonds efficaces, d'entretenir des relations fructueuses avec les donateurs, et de veiller à ce que les réalités migratoires d'un groupe de pays donné soient prises en considération dans les activités programmatiques déployées dans la région ;
- **Des bureaux de pays et des bureaux auxiliaires**, qui mettent en œuvre un large éventail de projets en réponse à des besoins migratoires spécifiques ;
- **Centre mondial d'analyse des données sur la migration (CMADM)**. Ce centre, situé à Berlin (Allemagne), a été créé en réponse aux demandes croissantes visant à obtenir des données complètes et de qualité sur les tendances migratoires dans le monde.

Effectifs de l'OIM dans le monde



Projets actifs et dépenses totales de l'OIM



FAITS SAILLANTS CONCERNANT L'OIM

GOUVERNANCE DES MIGRATIONS

La gouvernance des migrations s'entend d'un processus associant de nombreuses parties prenantes, tant publiques que privées. A l'échelle des Etats, ce terme désigne les institutions par le biais desquelles un pays exerce son autorité en matière de migration, de mobilité et de nationalité, y compris la capacité du gouvernement à bien formuler et mettre en œuvre des politiques avisées y afférentes. Le Cadre de gouvernance des migrations propose un « scénario préférentiel » ou un modèle idéal de gouvernance des migrations auquel les Etats peuvent aspirer, et pour lequel l'OIM peut leur fournir appui et aide. L'OIM considère qu'un système migratoire promeut des migrations et une mobilité humaine bénéfiques aux migrants et à la société quand il : (a) adhère aux normes internationales et assure l'exercice des droits des migrants ; (b) formule des politiques fondées sur des éléments factuels et selon une approche associant l'ensemble du gouvernement ; et (c) noue des partenariats pour résoudre des questions de migration et des questions connexes ; dès lors qu'il s'efforce (d) d'améliorer le bien-être socioéconomique des migrants et de la société ; (e) de s'atteler réellement aux aspects d'une crise relatifs à la mobilité ; et (f) de faire en sorte que les migrations se déroulent dans des conditions sûres, en bon ordre et dans la dignité.

LA MIGRATION DANS LE PROGRAMME 2030

La migration figure dans les objectifs de développement durable – le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle est expressément mentionnée dans la cible 10.7 « Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées », qui apparaît sous l'objectif 10 « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ». Cette cible engage avec force les gouvernements à adopter des politiques migratoires « optimales » qui facilitent des migrations sûres, ordonnées et respectueuses de la dignité dans l'intérêt de tous. D'autres cibles se rapportant à la migration affirment la nécessité d'éradiquer le travail forcé et la traite d'êtres humains, de promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et d'assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, d'abaisser le coût des fonds rapatriés par les migrants, et de réduire fortement le nombre de personnes touchées par des catastrophes.

DROIT DE LA MIGRATION

L'OIM possède une expertise particulière dans le domaine du droit international de la migration, qui contribue à la promotion des normes internationales et régionales et à leur application. Elle fait connaître le droit de la migration, notamment en aidant les gouvernements et d'autres acteurs de la migration à renforcer leurs capacités de gouvernance ou à contribuer à une bonne gestion des migrations, entre autres par des formations et des activités de renforcement des capacités, des révisions législatives et des recherches sur le droit de la migration.

DROITS HUMAINS DES MIGRANTS

La communauté internationale est de plus en plus consciente que tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire, doivent pouvoir compter sur la protection et la jouissance de leurs droits humains. Les droits des migrants sont au cœur du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, de dispositifs des Nations Unies et d'autres processus, dont le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) et les processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR). En outre, à la faveur de sa campagne mondiale d'information, l'OIM prône une attitude plus favorable, plus ouverte et plus nuancée à l'égard des migrants.

POLITIQUES MIGRATOIRES

L'OIM conseille et soutient les gouvernements et ses partenaires pour qu'ils puissent élaborer, à l'échelle nationale, régionale et mondiale, des politiques et des stratégies efficaces en matière de migration. L'Organisation veille à la cohérence interne et externe de son approche de la gouvernance des migrations en général – notamment, mais pas exclusivement, sous l'angle de la protection et de la politique humanitaire – dans la mesure où celle-ci concerne le couple migration et développement.

L'OIM INTEGRE LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

Le 19 septembre 2016, le Directeur général de l'OIM et le Secrétaire général de l'ONU ont signé un accord aux termes duquel l'OIM acquiert le statut d'organisation apparentée au sein du système des Nations Unies. Cette décision historique s'inscrit dans le contexte de l'importance croissante que revêtent les questions de migration et vise à garantir la participation de l'OIM au système des Nations Unies, qu'elle enrichira par son expertise et son expérience.

FONDS DE L'OIM POUR LE DEVELOPPEMENT

Le Fonds de l'OIM pour le développement est une source de financement unique en son genre, qui permet aux Etats Membres remplissant les conditions requises de développer leurs capacités en matière de gestion des migrations. Plus de 480 projets du Fonds sont actuellement mis en œuvre dans plus de 112 pays du monde. Le Fonds entend répondre aux besoins des Etats Membres qui remplissent les conditions requises en leur fournissant un « financement de démarrage » pour des initiatives novatrices et de pointe. Les projets prioritaires, qui sont déterminés par les Etats Membres en concertation avec les bureaux de l'OIM du monde entier, visent à renforcer les pratiques de gestion des migrations et à promouvoir des migrations ordonnées et respectueuses de la dignité humaine.

SEXOSPECIFICITES

L'attachement de l'OIM aux questions de sexospécificité remonte à 1995. Il y a quelques années, l'Organisation a adhéré au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, un cadre de responsabilité à l'échelle du système des Nations Unies qui vise à accélérer la marche vers l'égalité et l'autonomisation des femmes.

L'OIM a entrepris, en outre, de renforcer ses politiques et ses pratiques dans toutes ses interventions sur le terrain, afin de prévenir et de combattre la violence fondée sur le sexe et l'exploitation et les abus sexuels dont sont victimes les femmes, les filles, les hommes et les garçons.

MECANISME DE FINANCEMENT DES SITUATIONS D'URGENCE MIGRATOIRES

Le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires de l'OIM a été créé pour permettre de réagir rapidement pendant la période critique qui sépare l'éclatement d'une crise et la réception effective des fonds.

APPUI AUX INTERVENTIONS D'URGENCE

CADRE OPERATIONNEL EN CAS DE CRISE MIGRATOIRE

Le Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire (COCM) est un outil analytique et opérationnel qui indique comment l'OIM aide ses Etats Membres et ses partenaires à mieux se préparer et répondre à une crise migratoire, et à se relever d'une telle crise.

COORDINATION ET GESTION DES CAMPS

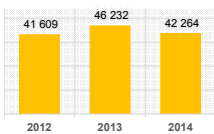
L'OIM dirige le groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps en cas de catastrophe naturelle et met en œuvre des activités connexes. Le groupe sectoriel de la gestion et de la coordination des camps a formulé des directives et a renforcé les capacités par des formations assurées à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Des stratégies novatrices sont suivies pour gérer les personnes déplacées dans le cadre de partenariats stratégiques noués avec des organismes des Nations Unies, les autorités nationales et le secteur privé.

SUIVI DES DEPLACEMENTS

Le système de suivi des déplacements de l'OIM, appelé Matrice de suivi des déplacements, est de plus en plus considéré par les acteurs humanitaires comme un outil opérationnel indispensable pour coordonner et fournir l'aide humanitaire.

STATISTIQUES CLES

Retours volontaires assistés

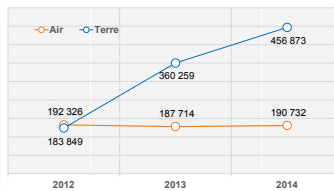


Aide durant le transit



Mouvements à l'échelle mondiale

Réfugiés et migrants bénéficiant d'une aide au transport aérien ou terrestre fournie par l'OIM

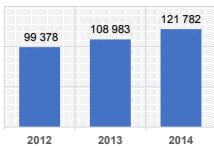


Interventions d'urgence de grande envergure actuellement menées par l'OIM

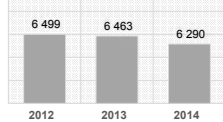
1. République centrafricaine
2. Riposte à la crise de l'Ebola (Libéria, Sierra Leone, Guinée)
3. Iraq
4. Réponse à la crise syrienne (régionale)
5. Réponse à la crise nigérienne (régionale)
6. Soudan du Sud (régionale)
7. Yémen (régionale)
8. Népal
9. Ukraine
10. Myanmar

Août 2015

Aide à la réinstallation



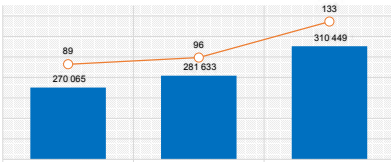
Mouvements liés à la lutte contre la traite



Août 2015

Migration et santé

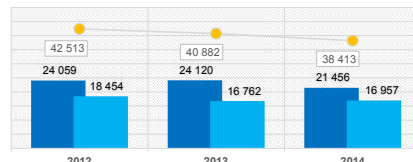
Evaluations sanitaires de tous les migrants et total des dépenses de santé



Août 2015

Formation des migrants

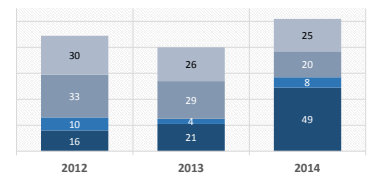
Bénéficiaires formés par l'OIM à l'échelle mondiale



Août 2015

Publications

Publications de l'OIM par catégorie



Août 2015

* Notes :

1. Les séries comprennent les profils migratoires, les séries Migration Research (MRS) et Droit international de la migration (DIM), et les « Livres rouges » sur le Dialogue international sur la migration (IDM).
2. Les revues sont, entre autres, Migration Policy Practice (MPP) et International Migration (IMJ).
3. Les autres publications comprennent les publications phares, des livres, des périodiques, des bulletins d'information, des brochures et des fiches d'information.
4. Les publications traduites en espagnol et en français sont comprises dans les chiffres susmentionnés.

Les migrations sont inévitables, nécessaires et souhaitables – dès lors qu'elles sont bien gérées.

Les migrations sont **inévitables**, notamment à cause de facteurs démographiques, économiques et environnementaux.

Les migrations sont **nécessaires** pour répondre aux demandes de main d'œuvre et garantir la disponibilité des compétences ainsi que la vitalité des économies et des sociétés.

Les migrations sont **souhaitables** pour les migrants comme pour les populations d'accueil – dès lors qu'elles sont gérées avec humanité et équité comme un moyen de réalisation du potentiel humain.



Organisation internationale pour les migrations

L'Agence des migrations